

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 16 septembre. — Le roi vient de recevoir la réponse de S. M. le roi de Sardaigne à la lettre de notification du mariage de S. A. R. Madame Louise avec S. M. le roi des Belges.

Cette réponse a été remise au gouvernement par M. de Blonay, chargé d'affaires de Sardaigne.

— Il est arrivé hier des dépêches de La Haye au ministère des affaires étrangères.

M. le baron de Fagel, ambassadeur de Hollande, a donné hier un grand repas diplomatique.

— Il est arrivé hier au ministère des affaires étrangères des dépêches de la Hollande, mentionnant l'état de malaise du commerce hollandais, et le mécontentement général des principaux négocians d'Amsterdam et des autres ports, de ce que les affaires de la Belgique ne se terminent pas.

Deux agens secrets sont partis hier pour La Haye, afin de vérifier l'exactitude de ces renseignements, qui seraient très-précieux dans le moment actuel s'ils étaient réels.

— Un journal anglais (*the Globe and Traveller*) annonce que Charles X a obtenu pour lui et sa famille, un bâtiment du gouvernement pour les transporter à Hambourg; mais ils ajoutent que la Prusse et l'Autriche lui refusent des passeports à moins que la duchesse de Berri, qui est maintenant en Vendée, n'accompagne l'ex-famille royale à Gratz.

« Nous devons dire que cette nouvelle, d'une si haute importance dans les circonstances actuelles, est mentionnée que par le journal ci-dessus désigné; nous espérons qu'elle se confirmera, et les renseignements que nous avons reçus récemment de bonne source, nous donne lieu de croire que les dispositions des cabinets de Vienne et de Berlin à notre égard en ce moment sont beaucoup plus favorables que certains journaux n'affectent de le croire, et qu'elles ne laissent rien à désirer sous ce rapport. »

— On forme à Bourbon-Vendée une association contre la chouannerie.

La duchesse de Berri a fait plus d'une course dans la voiture de l'évêque de Luçon. (*M. des C.*)

— L'*Echo de Rouen* raconte qu'un digne législateur de Dieppe, M. de C....., étant parvenu jusqu'à Nantes, sollicitait l'honneur de se jeter aux pieds de son altesse royale mais les gardiens de cette altesse ne crurent pas qu'il fût très-prudent de livrer leur secret au gentilhomme dieppois. Il s'en tint à écrire. La bonne duchesse répondit qu'elle le remerciait de son zèle; qu'elle appréciait son dévouement; mais qu'il était un maladroit: que le jour même il l'avait rencontrée habillée en religieuse à peu de distance de l'hospice, et qu'il n'avait pas voulu la voir... Depuis lors la bonne Madame n'est sans doute plus à Nantes, car M. de C..... a reparu dans ses terres.

— On a remarqué que depuis qu'il est question du voyage de la famille de Charles X, il y a une émigration complète parmi les carlistes de la capitale c'est à cela qu'on attribue la cherté de l'or dont l'agio est de 20 francs pour 1000 francs en pièces de 20 et 40 francs.

— Au départ du dernier courrier de Lisbonne (premier septembre), l'escadre royale appareillait pour mouiller à l'embouchure du Tage, d'où elle devait partir le lendemain pour gagner les eaux d'Oporto.

Devant Oporto, dont nous recevons des nouvelles directes par Madrid, tout était le 5 dans la même position.

Un chef de guérilla royaliste, Julien de Carvalho ayant suivi la côte, s'est approché jusqu'à une portée de pistolet d'Oporto, où il s'est emparé d'approvisionnement récemment débarqués et que les troupes de don Pedro cherchaient à introduire dans la place.

— Notre correspondance particulière de Londres nous annonce que sir J. Doyle, officier connu dans la guerre péninsulaire, s'est engagé envers le marquis de Palmella à lever 2,000 Irlandais et à les conduire à Porto. Comme sir J. Doyle est membre du parlement, il devra abandonner ses fonctions législatives; mais son attachement à la cause des constitutionnels ne lui permet pas de balancer; il part pour l'Irlande, où il trouvera un fort appui dans M. O'Connell et d'autres partisans de don Pedro. (*Const.*)

— M^{de} de Coigny, dont on a annoncé la mort, a laissé à ses héritiers une fortune de 170 à 180,000 francs de rentes. Par son testament, elle a laissé à sa petite fille 80,000 francs de rentes, exemptes de tout legs, et le reste a été attribué à son fils, à la charge par lui de payer une rente viagère de 80,000 francs à M. le comte Sébastiani, son gendre, qu'elle a toujours beaucoup affectionné. Dans le sommier du lit sur lequel elle est morte, on a trouvé 200,000 francs en or, très-soigneusement cachés, plus la ceinture qu'elle portait lors de son émigration, pleine des mêmes pièces qu'elle en avait rapportées. Ce trésor avait été caché, dit-on, par la défunte, dans la prévision où elle serait forcée à une seconde émigration, par suite de la révolution de juillet.

— On annonce qu'un employé du bureau des mouvements au ministère de la guerre vient d'être arrêté. D'après le bruit général, cet employé serait soupçonné d'avoir communiqué des ordres importants aux bandes de la Vendée.

— On écrit d'Ancone que le général Cubières a renouvelé le marché des fournitures pour trois mois, à partir du premier juillet dernier, après en avoir reçu l'autorisation de la cour de Rome.

— Malgré les bulletins plus favorables de la *Gazette de Madrid*, le roi Ferdinand paraît fortement travaillé par la goutte, qui le tient à la main, au genou et au pied droit. Dans cette situation, il ne peut guère s'occuper d'affaires.

— On a fait en France le relevé des publications de librairie faites dans ce pays depuis 1815.

Voici, d'après ce relevé, le total des publications par année :

1815	3357	1820	4881	1825	7605
1816	3793	1821	5499	1826	8273
1817	4237	1822	5825	1827	8129
1818	4837	1823	5893	1828	7616
1819	4568	1824	6974	1829	7823
1830 (six premiers mois), 6739.					

De ces 96,386 ouvrages, un cinquième comprend un volume, les deux cinquièmes deux volumes, un cinquième de trois à quatre volumes. Dans le dernier cinquième figurent des réimpressions, contenant de cinquante à quatre-vingt volumes (Voltaire, Rousseau, Encyclopédies, Biographies), tirés à cinq mille exemplaires!

Par contre, 1831 a vu publier 3222 ouvrages; 1832 sera au-dessous encore. Il n'aura produit que des brochures qui pourront refléter la physionomie politique de l'époque comme la statistique des ouvrages publiés en 1815 à 1830 exprimerait le vogue successive de tel ou tel genre.

— Le 5 de ce mois, des employés des douanes d'Orchies (Nord) avaient arrêté les frères Dubar, contrebandiers, ils les conduisirent au bureau des

douanes de cette ville, pour y rédiger leur procès-verbal. A peine arrivés, il se forma un rassemblement de 6 à 700 personnes qui, après avoir proféré des cris menaçans et s'être armés de pierres voulurent assaillir la maison du receveur et délivrer les prisonniers. Pour faire cesser ces violences, les employés prirent le parti de conduire les prévenus dans la maison d'arrêt, mais, dès qu'ils furent sortis du bureau, la foule les entoura, les accabla d'injures, leur jeta des pierres et chercha à dégager les fraudeurs arrêtés. A ce tumulte, et pressés de toutes parts, les préposés n'opposèrent que le sang-froid et s'abstinrent de faire usage de leurs armes; enfin, après avoir lutté pendant une demi-heure, ils sont parvenus à renfermer les frères Dubar dans a prison, qui n'était située qu'à 3 ou 400 pas du bureau. Ainsi s'est terminée cette affaire qui, sans la conduite ferme et prudente des préposés, aurait pu avoir des suites déplorables.

Le juge de paix a dressé procès verbal de rébellion, et le tribunal de Douai va procéder à une instruction pour en faire punir les principaux auteurs.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 15 septembre :

« Jeudi dernier, notre gouvernement a reçu de la conférence de Londres l'invitation de donner son ultimatum au sujet d'un projet de traité, qui n'était pas formulé en protocole, mais était une simple lettre confidentielle de lord Palmerston, et qui, quoique rien n'ait encore transpiré de son contenu, serait au dire de gens dignes de foi, pire que les 24 articles. »

— On écrit de Bois-le-Duc, 13 septembre :

« Par suite de la levée du camp de Ryeu, il y a eu parmi nos troupes quelques mouvemens qui paraissent indiquer que l'on croit devoir être constamment sur ses gardes et se tenir réunis autant que possible. »

« S. A. R. le prince Frédéric se trouve de nouveau au camp depuis lundi. »

« On dit ici qu'il est question de former, des garnisons des différentes places fortes, quelques bataillons de marches, les uns disent quatre, les autres huit; toujours est-il qu'on a désigné ici les hommes qui doivent composer un pareil bataillon, et que demain déjà ils recevront tout ce dont ils peuvent avoir besoin en campagne, afin de marcher au premier signal. »

« Les mêmes ordres ont été donnés aussi à une partie de la garnison de Bréda. (*J. de La Haye.*) »

— *Rebellion à Java.* Le *Staat-Courant*, public sur la rébellion qui a eu lieu à Krawang, dans l'île de Java, un rapport dont voici quelques extraits :

C'est le 10 mai que le gouvernement reçut la nouvelle que le 8 une mutinerie avait éclaté à Krawang, parmi les cultivateurs chinois récemment amenés dans le pays, et qu'ils avaient brûlé la plantation de Tjilankop, après quoi ils s'étaient, la même nuit, portés à Poerwakarta, où ils avaient brûlé la maison du résident, et détruit une partie de l'habitation du chef des nègres. Le résident de Serrière et sa famille n'avaient eu que le temps de se sauver.

Au reçu de ces nouvelles, le gouverneur-général prescrivit les dispositions nécessaires pour combattre les mutins dont on portait alors le nombre à plus de 300. En conséquence, il fut envoyé des troupes; elles arrivèrent le 11 à Tjikarang; là, on apprit que les Chinois mutins, au nombre de 4 à 500, outre plusieurs individus bannis, s'étaient retranchés dans une maison à Tajong Poera, où, au moyen de quelques petites pièces de canon et d'autres armes, ils faisaient mine de vouloir se défendre.

A cet effet, ils s'étaient mis en possession de deux passages de la rivière, ce qui obligea les troupes à traverser celle-ci à 6 lieues plus haut, et le lendemain au soir seulement. Vers le même temps, le vice-résident, resté au point du passage en face des rebelles, parlementait avec eux, mais sans aucun résultat; car, au lieu d'aller consulter leur chef ils firent un feu de mousqueterie, qui blessa deux des siens. Les troupes qui avaient traversé la rivière plus haut, arrivèrent dans l'intervalle, et commencèrent immédiatement contre le retranchement des mutins une attaque que ceux-ci parvinrent d'abord à repousser. Le major Michels ayant alors ordonné l'assaut, il eut lieu avec une telle impétuosité que les Chinois ne purent y résister. Tout ce qui ne tomba pas sous les coups des assaillans, fut culbuté dans la rivière. On porte à cent le nombre des mutins qui restèrent sur la place, non compris ceux qui périrent dans la rivière, dont on retira plus de 70. Le reste de cette bande fut poursuivi et harcelé sans relâche par nos soldats jusqu'à un second village où ils se fortifièrent de nouveau dans une maison; là, leur chef refusa de se rendre, et ayant mis le feu à cette maison, il y périt. L'incendie s'étant communiqué aux maisons adjacentes, situées au bazar, la plupart furent réduites en cendres, et plusieurs rebelles y perdirent encore la vie. Beaucoup d'autres ont été pris et conduits au quartier-général. Selon les derniers rapports reçus à Batavia, le nombre des morts du côté des rebelles s'élève à plus de 200.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 18 septembre. — Il y a eu hier et avant-hier conseil des ministres dans lesquels nous croyons pouvoir dire qu'on s'est spécialement occupé de l'organisation judiciaire, et d'arrêter définitivement les choix.

— On assure que l'émission de la monnaie nationale sera retardée jusqu'au 27 septembre, jour de la distribution des drapeaux. Ce jour-là les blessés de septembre qui sont dans le besoin recevront une gratification en monnaie nationale à l'occasion de l'anniversaire de nos quatre journées. Les autres recevront une pièce de chaque espèce de monnaie battue jusqu'ici.

Un courrier est arrivé hier de Berlin au ministère des affaires étrangères porteur de dépêches du général Merck. Ces dépêches annoncent que le général est arrivé le 8 septembre dans la capitale de Prusse. Il a été reçu le lendemain par le ministre des affaires étrangères, qui lui a fait le meilleur accueil. Il paraît que des ordres avaient été donnés pour que notre envoyé extraordinaire fût reçu avec la plus grande distinction. Le roi étant absent de Berlin à cause des grandes manœuvres, la réception officielle de M. le général Merck ne pourra avoir lieu qu'après qu'elles seront terminées.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE.

Par arrêté royal du 4 courant, M. Dupré, lieutenant-colonel de la gendarmerie mobilisée, a été nommé colonel commandant en chef de ce corps.

— Le *Journal de Verviers* nous apprend aujourd'hui que c'est à tort qu'on a annoncé que le choléra avait atteint cette ville. « Une jeune fille, dit-il, est décédée vendredi dernier, présentant quelques symptômes de choléra, mais ce cas unique est tellement douteux, que les opinions des médecins qui l'ont observé ne sont pas encore fixées à cet égard. Nous tenons en outre du médecin qui a soigné cette fille dans ses derniers moments, que s'il avait été appelé à temps, elle n'aurait probablement pas succombé. Elle avait eu, pendant la nuit qui précéda son décès, une forte diarrhée causée par l'abus qu'elle avait fait de légumes crus après s'être échauffée par le travail. M. Allard a vu cette jeune fille, et c'est le seul malade qu'il ait visité à Verviers, où il n'a fait qu'un séjour de quelques heures; il n'est donc pas vrai qu'il ait observé des individus atteints de la maladie, comme on l'a annoncé.

• Nous ajouterons encore que sans le zèle indiscret de M. Allard, la mort de la jeune fille dont nous parlons n'aurait pas plus excité l'attention qu'un décès ordinaire. Personne n'ignore ici que de tout temps un certain nombre d'individus ont été at-

teints du choléra *sporadique*, maladie très-commune dans nos contrées, et que ce n'est que cette espèce de choléra qui a déterminé la mort de la jeune servante. »

— On écrit de La Haye, en date du 5 septembre : « Nous avons ici un tout petit comité de carlistes, à la tête duquel se signale M^{me} la comtesse Du Cayla et M. de Larochejaquelin. Celui-ci fait dans notre ville de très-fréquentes, mais très-courtes apparitions. M. de Rossy, de Sardaigne, l'heureux époux de M^{lle} Sontag, et un muitionnaire très-connu s'y font aussi remarquer. Le dernier est un des hauts, des grands faiseurs de la bourse d'Amsterdam. On assure que le chargé d'affaires d'Espagne, et celui de Naples, chez lequel habite M^{me} du Cayla, sont aussi au nombre des conjurés légitimistes. »

— *L'Union*, journal catholique, reproche à la *Quotidienne* d'emprunter ses nouvelles de la Belgique au *Messenger de Gand*, lequel traite le pape de fou, les évêques d'idiotes, et les catholiques belges de scélérats.

— M. Hennequin, peintre d'histoire à Tournay, faisait partie de la commission chargée de décerner le prix du grand concours de peinture, à Anvers; et il fait joindre son nom à ceux que nous avons donnés hier.

— Le *Phare* rend compte de la distribution des prix à l'école d'enseignement mutuel d'Anvers. M. le gouverneur, M. le bourgmestre, plusieurs curés assistaient à cette cérémonie. Le principal professeur M. Klinko a terminé son discours par le cri de *vive le roi*, auquel un immense public a fait écho. Le même journal nous apprend que la régence va faire ouvrir encore deux écoles chacune de 500 élèves.

RÉPONSE DU COLONEL BUZEN.

Toutes les feuilles nationales, sans exception, félicitent le gouvernement sur la fermeté qu'il a montrée dans l'affaire d'Anvers. C'est le dix de ce mois que le général Chassé intima au colonel Buzen qu'il eût à cesser ses travaux, sous peine de voir à l'instant commencer le bombardement de la ville. Sans se laisser intimider par les menaces du hollandais, le commandant d'Anvers fit continuer ses travaux qui furent achevés le quatorze. Voici la réponse du colonel Buzen où se trouve parfaitement établi le droit en vertu duquel il agissait :

Anvers, le 12 septembre 1832.

A M. le général d'infanterie baron Chassé, commandant supérieur dans la citadelle d'Anvers.

M. le général, depuis la cessation des hostilités, vous vous êtes constamment occupé d'augmenter la force de la citadelle; on ne s'y est pas borné à exécuter des travaux de défense dans l'enceinte de la place; des ouvrages extérieurs ont été considérablement renforcés; il en est de même des forts que vous occupez sur la rive gauche, et notamment de la Tête de Flandres où l'on travaille et que l'on arme en ce moment avec des mortiers arrivés récemment de la Hollande par l'Escaut. D'autres bouches à feu, en nombre considérable, sont arrivées à différentes époques par la même voie à la citadelle. Vous avez ainsi changé son *statu quo* et usé d'une latitude qui n'a jamais été accordée en pareille circonstance.

Je ne m'y suis pas opposé, parce que mon gouvernement voulait éviter les discussions brutales. Je réclame la réciprocité pour la place d'Anvers, qui n'est pas moins menacée par la citadelle, les forts de la rive gauche et vos forces navales, que la citadelle ne l'est par la garnison d'Anvers. De plus cette place n'ayant pas de front sur les côtés les plus menacés de son périmètre, chargé de sa défense, je suis en droit et dans la stricte obligation d'y pourvoir.

Fort de ce droit, je ne céderai jamais à d'injustes prétentions où à des menaces, de quelque part qu'elles viennent, et je continuerai à remplir les devoirs que m'imposent mes fonctions, tout en déclinant et rejetant sur vous, M. le général, la responsabilité que vous voudriez faire peser sur moi.

Le colonel gouverneur militaire d'Anvers, BUZEN.

On nous annonce qu'il est question de donner un banquet à nos blessés de septembre.

RETRAITE DE M. DE MEULENAERE.

Au moment où le pouvoir venait de montrer quelque énergie contre la Hollande, à l'instant où nous nous en félicitions, nous apprenons avec douleur, qu'il retombe dans les voies de faiblesse fatales à la Belgique. Un journal de Bruxelles annonce la retraite de M. de Meulenaere. Certes le système de résistance passive que ce ministre avait mis au jour, était usé, et il fallait en sortir par quelque résolution vigoureuse dont M. de Meulenaere ne paraissait point capable; mais nous n'en déplorons pas moins la retraite de ce ministre, dans la crainte où nous sommes qu'elle ne soit le signal de faiblesses plus grandes encore que les siennes. On dit que M. de Meulenaere se retire à cause de l'abandon de la ligne de conduite promise à la chambre des représentants : pas de négociation avant l'évacuation du territoire.

On sait que ce système fut approuvé par la chambre des représentants, dans la séance du 14 mai dernier, par une adresse au roi. Le lendemain, S. M. répondit dans les termes suivants :

« Messieurs, je reçois avec plaisir l'expression des sentiments unanimes de la chambre des représentants. »

« Je crois avoir acquis des droits à la confiance de la nation. Cette confiance, je saurais toujours la justifier. La Belgique sait que je me suis dévoué à ses destinées, que ses intérêts sont les miens. »

« Je me félicite de pouvoir vous annoncer que la marche des négociations indiquée par la chambre est entièrement conforme à celle que j'ai présentée à mes ministres, et que j'ai exposée à la conférence avant de vous avoir donné communication des derniers actes. »

« Le plus sûr moyen d'arriver promptement à une solution des difficultés qui subsistent encore, c'est de convaincre l'Europe que la Belgique est restée jalouse de son antique réputation, et qu'en alliant la prudence à la fermeté, elle saura au besoin, avec le secours de la Providence, soutenir ses droits par la force des armes. »

« Je vois avec une bien douce satisfaction que la chambre a compris la position du pays, et qu'elle pense qu'aucune charge, aucun effort ne doivent coûter à une nation, quand il s'agit de son existence et de son honneur. »

« Cette opinion, je la partage, je donnerai des ordres pour qu'il soit soumis incessamment à vos délibérations des projets de loi qui tendront à atteindre le but que la chambre se propose. »

En présence d'engagements aussi solennels, M. de Meulenaere devait se retirer. Le ministère est responsable des paroles de la couronne, tout comme des siennes.

Il est probable que les collègues de M. de Meulenaere suivront l'exemple qu'il leur donne. Tout le ministère est solidaire des promesses faites dans la séance du 15 mai. Ainsi commencerait à se réaliser ce qu'on avait prévu, il y a déjà quelques semaines : le ministère va se dissoudre peu à peu de lui-même sous le poids de la situation où il s'est laissé entraîner. Qui pourra recueillir son héritage? On cite cependant quelques noms, et entr'autres ceux de MM. Goblet et Legrelle. Le premier devrait donc répudier les antécédents de force que lui ont fait ses premières démarches à Londres. Ce serait entrer au pouvoir sous de bien tristes auspices.

ÉCOLE GRATUITE DE FILLES PAUVRES.

On nous communique les détails suivants que nous publions avec plaisir :

A la distribution des prix donnés aux garçons des écoles gratuites de notre ville, j'ai remarqué le passage suivant dans le discours prononcé par M. Jamme, bourgmestre : « Aucune école gratuite communale pour les filles n'existe encore, il a fallu s'empressez de pourvoir à un besoin aussi urgent et de réparer en quelque sorte une injustice faite envers cette partie de la population, etc. »

Aucune école communale n'existe, il est vrai; mais pendant on a obvié à cet inconvénient dans la paroisse de Saint-Martin, où une école gratuite de filles a été instituée par quelques personnes généreuses, amies des lumières et de l'instruction qu'elles tâchent de répandre dans les classes pauvres de la société.

Le local est situé dans les cloîtres de l'église, il est grand, sain, aéré et disposé spécialement pour une école, cet établissement existe depuis deux ans et compte 82 élèves à qui l'on enseigne la religion, l'écriture, la lecture, l'arithmétique, la

grammaire, les élémens d'histoire et de géographie et tous les ouvrages de mains nécessaires à des femmes; dans les leçons de géographie on s'est attaché jusqu'ici à leur donner des notions sur notre pays; pour les élémens d'histoire on leur enseigne l'histoire Belgique d'après l'abrégé de M. Raingo, dans les autres branches de l'enseignement on suit tous les excellens petits traités publiés par la société d'encouragement de la province.

Pour ce qui regarde la couture et autres ouvrages de ce genre, les toiles, cotons, fils nécessaires pour le travail sont donnés aux enfans et les ouvrages sont offerts en récompense à la fin de l'année, ce qui outre l'avantage de donner à ces filles une instruction solide et qui doit en faire plus tard des ménagères économes et des mères tendres a aussi celui de pourvoir aux besoins matériels du vêtement, car il est bon de faire remarquer que ces mêmes enfans sont habillés uniformément et cela toujours aux frais de ces mêmes souscripteurs.

Chacune des différentes branches d'enseignement à quatre divisions distinctes confiées aux soins de Mlle. Geury, institutrice, qui a su se concilier l'amour de ses jeunes élèves, tout en leur faisant faire les premiers pas vers les sciences et l'éducation et c'est à mon sens faire preuve de talens.

Telle est l'organisation de cette école où l'on a distribué hier les prix, cette séance qui était à la fois une fête et pour les parents et pour les élèves a commencé par des exercices sur ce qui a été enseigné pendant l'année scolaire, beaucoup d'élèves se sont distingués en répondant d'une manière claire et précise aux différentes questions qui leur ont été adressées. J'ai remarqué pour la lecture la petite Marguerite Leonis, âgée de 9 ans, pour le calcul Thérèse Marnette et pour la grammaire Thérèse Masy.

Après ces exercices, la distribution des prix a eu lieu, beaucoup de dames assistaient à cette cérémonie et par leur présence, engageaient les enfans à redoubler de zèle pour qu'une autre année elles vissent leur offrir les récompenses que leurs travaux leur auront mérités. Qu'il me soit permis ici, de payer un juste tribut d'éloges à ces amis éclairés de l'instruction, à ces philanthropes généreux qui n'épargnant aucune occasion ne se rebutent par aucune contrariété, affrontent tous les événemens pour que leur but soit rempli, mais que peut faire ma voix à côté de l'affection si méritée que ces enfans ont voués à ceux qui leur donnent l'instruction, cet amour est pour eux la plus belle récompense qu'ils pouvaient espérer.

THEATRE. — Malgré son immense mérite musical, l'opéra de Joseph ne produit pas un grand effet dramatique. La pièce est froide, écrite d'un style emphatique; et si la musique remplit de beaux morceaux de premier ordre, des morceaux sublimes, d'inspirations profondes et tout empreints de couleur et d'inspiration religieuse, cette gravité solennelle fatigue à la longue par sa monotonie; la scène exige plus de mouvement et de vivacité. Meyer-Beer a peut-être résolu le grand problème posé par Méhul.

L'exécution de l'ouvrage a été satisfaisante. Derancourt, sous les traits de Joseph, a désarmé les plus retifs du parterre, et fermé la bouche aux plus difficiles; il a mis dans son rôle beaucoup de naturel et de noblesse; il a surtout chanté la romance avec beaucoup d'expression. Bouchy a mérité une mention très honorable.

Après trois ans d'absence, Amédée a fait ce qu'il est convenu maintenant d'appeler sa rentrée dans la *Maitresse au Logis*. C'est toujours l'homme aimable et d'excellent ton, aux manières élégantes et aisées, jointes à une diction plus calme, mais tout aussi vraie et aussi naturelle. Avec lui reviennent tous ces jolis vaudevilles dont nous avons été sevrés si longtemps. Une salve d'applaudissemens l'a accueilli à son entrée en scène et a témoigné vivement du plaisir qu'on éprouvait.

Il nous tarde de le revoir dans un rôle plus important et surtout mieux secondé par Mlle. Thuillier. Nous apprécions quelque autre jour cet acteur dans l'emploi de Gavaudan.

Mlle. Henriette Carl, cantatrice des grands théâtres d'Italie vient d'arriver à Liège. Cette dame se propose de donner un concert samedi prochain, à la salle de la Société d'Emulation. La réputation que cette cantatrice s'est acquise dans toutes les villes où elle s'est fait entendre et les éloges qui ont été partout décernés à son talent, nous font un devoir d'engager tous les amateurs de bonne musique à assister à cette soirée.

COMMERCE.
Bourse d'Amsterdam, du 17 sept. — Dette active, 43 000 000; idem différée 00 000. — Bill. de change 16 1/2 0/0. — Rente d'amor. 73 3/8 0/0, idem 3 1/2 0/0, 00 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Hope et Co. 96 3/4 à 98 1/4; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — C. Nam. 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0 0/0. — Ren. franc. 0 1/2 69 1/2 0/0. — Métall. 85 1/2 0/0. — P. Falc. 76 1/4; idem à Lond. 00 — Perp. à Amst. 52 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 00 — A. de Pologne, 00 0. — Brésil, 51 1/4. — Grec 2^e levée, 00 — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 18 septembre.

Chang.	à courts jours.		
	à 2 mois.	à 3 mois.	
Amsterdam	1/8 p		
London	40/9		
Paris	1/8 p	P 40/6	A
Bruxelles	36 1/8		
Lombourg.	35 3/8		

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 89 0/0 0 P. — Lots par-tiaux 383 0/0 P. — Napolitains, 76 1/8 75 7/8 A. — Guebard 79 5/8 P. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0. — Idem Amsterdam, 52 1/8 52 et P. — Anglo Da-nois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 99 0/0 P. — Anglo Bré-siliens, 51 0/0 P. — Emprunt romain, 79 0/0 0. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 — idem de 40 mill., 99 1/2. — idem de 24 millions, 76 3/8 76 1/4.

Bourse de Bruxelles, du 17 sept. — Emprunt de 12 mil-lions, intérêt 5, 99 5/8 A. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 99 1/2. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.
Aujourd'hui jeudi 20 septembre, la *Dame blanche*, opéra en trois actes, Mme. Louis fera son premier début dans le rôle de Marguerite, M. Victor son second par celui de Dikson. Le *Concert à la cour*, opéra.
* Au 1^{er} jour, la reprise de la *Muette*, pour le 3^e début de Mme. Derancourt.
Incessamment le 2^e début de Marguerite en attendant la reprise de *Robert le Diable* de Meyerbeer.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ÉCOLE SPECIALE DE COMMERCE DE LIEGE.

PROGRAMME.
Semestre d'hiver 1832-33. Directeur, M. J. Charlier.

Première division. — Littérature française, allemande, géographique et histoire appliquées au commerce, correspondance commerciale en différentes langues, tenue des livres, arbitrages, opérations simulées, connaissance pratique des marchandises, droit commercial, économie politique, mathématiques, dessin linéaire.

Deuxième division. — Allemand, français, hollandais, style épistolaire, géographie, arithmétique commerciale, premières opérations de commerce.

Troisième division. — Principes des langues allemande, française et hollandaise; écriture, élémens d'arithmétique, de géographie et d'histoire.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Les leçons recommenceront lundi 1^{er} octobre.

La rétribution, par trimestre, est: pour la première divi-sion, 40 fl.; pour la deuxième, 30 fl.; pour la troisième, 20 fl. des Pays-Bas.

S'adresser à M. J. CHARLIER, quai St.-Léonard, de 41 à une heure. 451

J. M. MATHIEU, rue derrière le Chœur St.-Paul, n° 155, à Liège, REPASSE les rasoirs, lancettes, canifs, couteaux, ciseaux, etc., le tout au poli fin et poli anglais, si on le désire, construit des cuirs à rasoirs. 430

Une DEMOISELLE de bonne famille et d'un âge mûr, parlant français et allemand, désire trouver une place comme demoiselle de compagnie ou à la tête d'un ménage. Pour plus amples informations, s'adresser rue Pot-d'Or, n° 618. 458

La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, n° 743, a REÇU bougies transparentes, chandelles de Brabant, huile épurée, le tout de 1^{re} qualité.

A LOUER une belle MAISON, avec cour et jardin, rue Porte St.-Léonard. S'adr. les après-midi, Basse Sauvenière, n° 819.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Les lundi, mardi et mercredi, 1^{er}, 2 et 3 octobre 1832, à dix heures du matin, par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire, à Liège, en son étude, au quai de la Sauvenière, n° 798, il sera procédé à la VENTE PUBLIQUE et à l'extinction des feux, des IMMEUBLES et RENTES, ci-après désignés, appartenans à la succession de Mr. Arnold DUBOIS, lorsqu'il vivait, ancien notaire, domicilié à Tilleur:

IMMEUBLES.

1^{er} lot. — Une belle MAISON, portant le n° 1^{er}, située à Tilleur, avec plusieurs jardins clos de murs, et verger, y attenans; d'une contenance d'environ un bonnier métrique 8 perches 97 aunes.

Cette habitation, par sa situation au bord de la Meuse et les autres avantages, y attachés, formerait une maison de campagne, très-agréable et fort commode.

2^e lot. — A. Une autre maison, n° 4, située au même lieu, occupée par M. Joseph Raick, avec un jardin contenant environ 43 perches 08 aunes, y attenans.

B. Un jardin de 49 perches 62 aunes, contigu à celui-ci et loué à Gilles Hiar.

3^e lot. — Deux vergers, dont l'un dit le *Marcage*, et l'autre le *Neuf-Pré*, contenant ensemble 61 perches 3 aunes.

4^e lot. — Un verger, dit le *Pré-Margot*, contenant 30 perches 51 aunes.

5^e lot. — Une pièce de fonds, dite *Terre-Passeux*, dont une partie à labour et l'autre en prairie, contenant environ 73 perches 23 aunes; exploitée par la veuve de Lambert Rouf-fosse et Jean Gerard.

6^e lot. — Une pièce de terre à labour, située en lieu dit *Borday*; contenant 33 perches 78 aunes, cultivée par Jean Gerard.

7^e lot. — Une pièce de verger ou prairie, située en lieu nommé *Malgarri*, contenant 32 perches 69 aunes, cultivée par Jean Lambert Lempereur.

8^e lot. — Une pièce de terre, dite *Terre-Malgarri*, contenant 34 perches 87 aunes, exploitée par Joseph Desy.

9^e lot. — Une idem, dite le *Pré-Jottay*, contenant 46 perches, cultivée par ledit sieur Desy.

10^e lot. — Une idem, nommée *Terre-aux-Cailloux*, de la contenance de 30 perches 51 aunes, affermée à André Cajot.

11^e lot. — Une idem, nommée *le Sart*, située au commencement de la ruelle du *Cog*, contenant 17 perches 44 aunes, affer-mée à ladite veuve de Lambert Rouf-fosse.

12^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Borday*, contenant 24 perches 80 aunes, cultivée par la même.

13^e lot. — Une idem de 42 perches 61 aunes, située à la ruelle *Borday*, tenue à bail par Toussaint Mignolet.

14^e lot. — Une idem, dite *Terre-Hourlotte*, contenant 48 perches 96 aunes, affermée à Jean Lambert Lempereur.

15^e lot. — Une pièce de vignoble, nommée *Vigne-Borday*, contenant 64 perches 3 aunes, cultivée par ladite veuve de Lambert Rouf-fosse.

16^e lot. — Une idem, dite *Vigne du Heid*, contenant 35 perches 5 aunes.

17^e lot. — Une maison, n° 3, avec un jardin y annexé, conte-nant environ 6 perches 54 aunes, ces derniers objets sont loués au sieur Joseph Desy.

Les immeubles composant le 3^e lot, inclus le 17^e, sont égales-ment situés en ladite commune de Tilleur.

18^e lot. — Une prairie, située en lieu dit aux *Kessales*, contenant environ 69 perches 74 aunes, affermée à Eusta-che Taskin.

19^e lot. — Une pièce de vignoble, appelée *Vigne-Mottet*, con-tenant 47 perches 95 aunes.

20^e lot. — Une idem, nommée *Vigne-Donnay*, contenant 43 perches 59 aunes.

21^e lot. — Une pièce de terre à labour, située au-dessus de la dite *Vigne-Donnay*, contenant 16 perches 35 aunes, exploitée par Pierre Mathieu Frankignoul.

22^e lot. — Une idem, dite *Terre-Cajot*, contenant 43 perches 59 aunes.

23^e lot. — Une pièce de prairie, dite le *Pré-Jacquat*, con-tenant 17 perches 44 aunes; cultivée par ledit sieur Desy.

24^e lot. — Une pièce de terre, aussi nommée *Terre-Cajot*, contenant 8 perches 72 aunes.

25^e lot. — Une idem, sise au *Bois de Mont*, contenant 14 perches 77 aunes, affermée aux enfans de Pierre André.

Les biens formant le 18^e lot, inclus le 25^e, sont situés en la commune de Jemeppe-sur-Meuse.

26^e lot. — Une pièce de fonds, consistant en terre à labour et prairie, située en lieu dit *Pansy*, contenant 51 perches et ex-ploitée par Antoine Thonon.

27^e lot. — Une pièce de terre, située à St.-Gilles, en lieu dit *Stas*, contenant 33 perches 43 aunes et cultivée par Ma-thieu Dubois.

Ces deux dernières pièces sont situées en la commune de Saint-Nicolas.

28^e lot. — Une pièce de terre, située en lieu dit *Chat-Quouo*, contenant 72 perches 79 aunes.

29^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Faisonniers*, conte-nant 37 perches 5 aunes.

30^e lot. — Une idem, située en la campagne de Seraing, dite *Terre-al-Campagne*; contenant 29 perches 42 aunes.

31^e lot. — Une idem, située près de la maison dite de *Bavière*, contenant 49 perches 62 aunes.

Ces quatre dernières pièces sont exploitées par Hubert Nihoul.

32^e lot. — Une pièce de terre, située en lieu dit *Golette*, contenant 51 perches 22 aunes.

33^e lot. — Une idem, contenant 43 perches 59 aunes, située en lieu dit *Alhalette*.

Ces deux dernières pièces sont affermées à Henri Guillaume Villégia.

34^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Morchamp*, conte-nant 33 perches 35 aunes; cultivée par Martin Sartoz.

35^e lot. — Une idem, aussi située en lieu dit *Morchamp*, contenant 28 perches 33 aunes, exploitée par François Micha.

Les immeubles composant le 28^e lot, inclus le 35^e, sont si-tués en la commune de Seraing-sur-Meuse.

36^e lot. — Une pièce de terre, située aux limites de la com-mune de Flémalle-Haute vers *Chokier*, contenant 15 perches 69 aunes, affermée à Gilles Mercenier.

37^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Somme-les-Villes*, commune de Mons, contenant 13 perches 8 aunes, exploitée par le sieur Jean Burton.

38^e lot. — Une prairie, située en lieu dit *Parfondvauz*, com-mune de Flémalle-Grande, contenant 13 perches 8 aunes, dé-tenu par Jean Jeunehomme.

39^e lot. — Une pièce de terre, située près de la Chapelle St.-Eloi, contenant 98 perches 40 aunes, détenue par la veuve de Paschal Delville.

40^e lot. — Une idem, dite *Derrière la Rue*, contenant un bonnier 28 perches 54 aunes, détenue par Herman Delville.

41^e lot. — Une idem, dite *l'Enclos d'Alne*, contenant un bonnier 19 perches 57 aunes.

42^e lot. — Une idem, dite au *Thier de Villers*, contenant 43 perches 13 aunes.

43^e lot. — Une idem, aussi nommée au *Thier de Villers*, contenant un bonnier 52 perches 34 aunes.

44^e lot. — Une idem, dite au *fond de Limont* ou à la *Croi-sette*, d'une contenance de 43 perches 50 aunes.

45^e lot. — Une idem, située au chemin de *Remicourt*, con-tenant 3 bonniers 12 perches 29 aunes.

46^e lot. — Une idem, nommée *Alsa-Marquet*, contenant 83 perches 19 aunes.

Les immeubles composant les 39^e, 40^e, 41^e, 42^e, 43^e, 44^e et 45^e et 46^e lots, sont situés en la commune de Jemeppe.

Les pièces, reprises au n° 41, inclus 46, sont exploitées par ladite veuve de Paschal Delville.

RENTES.

Suite et ordre des lots.	INDICATION DES RENTES		Noms, prénoms et domicile des débiteurs.	Suite et ordre des lots.	INDICATION DES RENTES		Noms, prénoms et domicile des débiteurs.
	Système décimal.	Ancienne dénomination.			Système décimal.	Ancienne dénomination.	
47	1965 lit. 56 dés épeautre.	8 muids,	La veuve de Grégoire Godinasse, de Chénée, et autres	105	245 lit. 70 dés épeautre.	1 muid.	M. Richard Dusard, de Liège.
48	44 fls. 80 c.	80 fls. B. Liège.	Henri Guillaume Villégia, de Seraing sur Meuse.	106	230 lit. 34 dés épeautre.	7 set. 2 q.	La veuve de Nicolas Xhignesse, de Flémalle Haute, et la veuve de Joseph Dejaer.
49	26 " 88 "	48 fls. B. Liège.	Noël Colleye de Jemeppe.	107	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid.	Ledit M. Winand, de Fraiture.
50	133 fls. 54 c. 74/100	282 frs. 64 c.	M. Arnold Joseph Dubois, de Chokier.	108	6 fls. 89 c. 23/100	12 fls. B. Liège.	La veuve de Nicolas Deprez, de Seraing-sur-Meuse.
51	27 " 56 " 92	48 fls. B. Liège.	Lambert Lempereur, domicilié à Tilleur, et autres.				
52	14 " 93 " 33	26 fls. B. Liège.	Gerard Joseph Letnic et Gilles Joseph Evrard de Seraing sur Meuse.	109	A, 1 " 41 29 "	1 fl. 48 s. 3 l.	Madame veuve de Jean Valentin François, domiciliée à Jemeppe sur Meuse.
53	14 " 35 " 90	25 fls. B. Liège.	André Bidlot, de Tilleur.		B, 4 " 50 77 "	2 " 12 " 2 l.	
54	15 " 79 c. 49/100	27 fls. 40 sous.	Joseph Lhoneux et son épouse, de Tilleur.		C, 92 lit. 44 dés épeautre	3 setiers.	La demoiselle Elisabeth Bussy, de Liège.
55	50 " 54 c. 36/100	88 fls. B. Liège.		110	13 fls. 21 c. 3/100	23 fls. B. Liège.	
56	6 " 51 " 90 "	11 fls. 7 sous.	Les dames épouse Colville et Wavrée, nées Delbouille, domiciliées à Jemeppe.	111	573 lit. 28 dés épeautre.	2 muids 2 2/3 setier.	Arnold Foidart, domicilié à Longdoz, commune de Liège.
57	47 " 99 " 77 "	83 fls. 11 sous.			112	368 lit. 55 dés épeautre.	
58	9 " 01 " 3 "	15 fls. 13 sous 3 l.		113	7 fls. 46 c. 67/100	43 fls. B. Liège.	Jacques Joseph Magnery, de Seraing sur Meuse, et autres.
59	8 " 87 " 39 "	15 fls. 9 sous.		114	14 fls. 93 c. 33 "	26 fls. B. Liège.	Ledit M. Jacques Joseph Magnery.
60	870 lit. 17 dés épeautre	3 muids. 4 set. 1/3 de setier.		115	5 " 74 " 36 "	10 fls. B. Liège.	M. Benoit Guilmot, demeurant à Ivoz.
61	4 fls. c. 02 05/100	7 fls. B. Liège.	Joseph Lejeune de Tilleur.	116	3 fls. 44 c. 62 "	6 fls. B. Liège.	Jean Henri Bovy et son épouse, de Flémalle-Grande
62	A, 4 fl. 49 c. 33/100	2 fls. 12 sous.		117	368 lit. 55 dés effractionnés à 2 fls. 08 c. 24/100.	12 setiers effractionnés à 3 fl s. 12 sous 2 l.	Jean Léonard Redouté, domicilié à Sclersin, commune d'Ougrée, et autres.
63	B, 4 " 02 " 05 "	7 fls. B. Liège.	Anne Marie Fourgon, épouse de Lambert Dehaleux, demeurant à Verviers.	118	207 lit. 30 dés épeautre.	6 set. 3 quarts.	Jean Joseph Vigneron, demeurant à Petit-Montegnée, commune de St-Nicolas.
64	A, 3 " 77 " 52 "	7 frs. 99 centimes.			119	41 fls. 48 c. 72/100	20 fls. B. Liège.
65	B, 2 " 86 " 80 "	6 " 07 "	Ladite épouse Dehaleux.	120	32 " 02 " 05 "	55 fls. 15 sous.	Jean Jacques Thibeau de Jemeppe sur Meuse.
66	C, 2 " 86 " 80 "	6 " 07 "	Guillaume et Robert Joseph Gilon, de Tilleur.	121	5 " 28 " 41 "	9 fls. 04 sous.	
67	D, " 35 " 48 "	12 sous 4 liard.	Marie Jeanne, Gérard Joseph et Mathieu Joseph Begon, demeurant sur les trixhes, commune de Flémalle-Haute.	122	154 lit. 52 dés épeautre.	5 set. 2 mesur.	Martin Roba et son épouse, née Dubois, demeurant en Parfond-Vaux, commune de Flémalle-Grande.
68	5 " 16 " 91 "	10 frs. 94 centimes.	Nicolas Joseph Frankignoul, domicilié à Jemeppe, et autres.	123	40 fls. 08 c.	48 fls. B. Liège.	
69	3 " 44 " 62 "	6 fls. B. Liège.	Nicolas et Martin Moray, de Seraing sur-Meuse.	124	1445 lit. 86 dés épeautre	4 muids 4 set. 1/3 de setier.	Mme. veuve Duchesne, Hubert Maréchal, de Jemeppe sur Meuse, et autres.
70	122 lit. 85 dés épeautre.	4 setiers.	Lambert Abry, domicilié à Ougrée.	125	4 fls. 02 c. 05/100	7 fls. B. Liège.	La veuve de Jean Pierre Detilloux, d'Ivoz.
71	746 lit. 60 dés épeautre.	2 muids 7 set. 1/3 de setier.	Hubert Dogné et Marie Anne Renier, son épouse, demeurant à la Boverie, commune de Seraing sur Meuse.	126	A, 2 fls. 45 c. 39/100	3 fls. 15 sous.	La veuve de Pierre Joseph Duchesne, demeurant à Pansy, commune de Jemeppe.
72	14 fls. 35 c. 90/100	25 fls. B. Liège.	Henri Charles Mathias Kockelkorn, demeurant au faub. S-Laurent, à Liège.	127	B, 1 " 72 " 31 "	3 fls. B. Liège.	La veuve de Nicolas Vivegnis, de Tilleur.
73	61 lit. 42 dés épeautre.	2 setiers.	Joseph Lhoneux, déjà nommé.	128	9 " 90 " 77 "	17 fls. 05 sous.	Jean Antoine Gerardy, fils, mineur de Jean Antoine Gerardy, décédé, de son vivant domic. à Hermalle-sous-Argenteau.
74	A, 17 fls. 23 c. 08/000	30 fls. B. Liège.	Gérard Denis, de Mons, et autres.				Servais Collette, demeurant à Harbois, commune de St-Nicolas.
75	B, 1 " 14 " 87 "	2 " "	Toussaint Marcotty, de Jemeppe.				La veuve de Paschal Lambert, demeurant à Parfond-Vaux, commune de Flémalle-Grande.
76	3 " 01 " 54 "	5 fls. 5 sous.	François Delise, dit Lespaigne, domicilié à Loyable, commune d'Ampsin.	129	A, 153 lit. 56 dés épeautre.	5 setiers	Les enfants de Henri Lambert et de Marie Dubois, époux décédés, de leur vivant domiciliés à Seraing sur Meuse.
77	14 " 48 " 72 "	20 fls. B. Liège.	Gérard Badet, d'Ampsin.				André Fère, de Jemeppe.
78	285 lit. 64 dés épeautre.	1 muid 1 set. 1/3 de setier.	Joseph Roba, demeurant à Amay.	130	3 fls. 81 c. 24/100	6 fls. 12 s. 3 l.	La veuve de Jean Dechesne, de Jemeppe.
79	3 fls. 89 c. 34/100	8 frs. 24 centimes	La veuve de Gilles Joseph Lefebure, d'Amay.	131	2 " 94 " 36 "	5 fls. 2 s. 2 l.	André Bidlot, de Tilleur.
80	122 lit. 85 dés épeautre.	4 setiers.	M. Gérard Thomas Pierre Joseph Nagelmakers, de Liège.	132	43 fls. 87 1/2 cents	3 fls. 12 sous.	Mme. veuve Lemarchand, née de Lantremange, demeurant place St. Jean en-ille, à Liège.
81	2 fls. 29 c. 74/100	4 fls. B. Liège.	François Dubois, domicilié à Lise, commune de Seraing sur Meuse.	133	2 fls. 06 c. 77/100		Antoine Delour de Flémalle-Grande.
82	7 " 46 " 67 "	13 fls. B. Liège.	Thomas Joseph Streel, demeur. à Liège.	134	A, 2 " 87 " 18 "	5 fls. B. Liège.	La veuve de Gérard Bidlot, de Tilleur.
83	9 " 18 " 97 "	16 fls. B. Liège.	M. Noël Geradon, de Mons, et autres.	135	B, 1 " 57 " 95 "	2 fls. 15 sous.	Jean Gérard de Tilleur.
84	6 " 38 " 06 "	11 fls. 2 s. 1 l.	Toussaint Hennin, d'Ougrée et autres.				Les enfants de Jacques Fivé, décédé lorsqu'il vivait, domicilié à Flémalle-Grande.
85	7 " 46 " 67 "	13 fls. B. Liège.	Nicolas Elias, demeurant à Visé.				Thiry, Antoine, Jacques et Elisabeth Thonon, demeurant à Pansy, commune de St-Nicolas.
86	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid.	Marie Catherine Renier, demeurant, au Bois de Mont, commune de Jemeppe.	136	A, 4 fl. 44 c. 87/100	2 fls. B. Liège.	Antoine Delour de Flémalle-Grande.
87	168 lit. 92 dés épeautre.	5 set. 2 quart.	La veuve de Gilles Lemaire, née Jouis, de Tilleur.				La veuve d'Evrard Collin, née Boumal, de Barveaux sur-Ourte, et autres.
88	10 fls. 33 c. 85/100	18 fls. B. Liège.	Simon Dister, domicilié à Ans.	137	B, " 43 " 08 "	15 s. B. Liège.	M. Braconnier de Tilleur.
89	9 fls. 04 c. 62/100	15 fls. 15 sous.	Jean Joseph Prévot, de Soumagne.	138	20 " 67 " 69 "	36 fls. B. Liège.	Jose, h Vigoureux, de Lexhy, commune de Horion-Hozémont.
90	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid	Pierre Joseph Michel, demeurant audit Lise, et autres.	139	8 " 72 " 32 "	15 fls. 3 s. 3 l.	Toussaint Monsieur, de Jemeppe.
91	13 fls. 78 c. 46/100	24 fls. B. Liège.	Lambert Thomas, demeurant à Pansy, commune de St-Nicolas.	140	13 " 19 " 26 "	23 fls. 14 s. 16 sooz	Jean François Wéry, de Flémalle-Haute.
92	429 lit. 97 dés épeautre.	1 muid 6 set.	Gilles Joakim.	141	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid.	Jacques Lempereur, de Tilleur.
93	3 fls. 73 c. 34/100	6 fls. 10 sous.	Ces quatre débiteurs sont domiciliés en la commune de Grâce-Montegnée.	142	14 fls. 35 c. 90/100	25 fls. B. Liège.	Louis Verdun, Jacques Wilkin et Martin Barbier, dom. à Grâce-Montegnée.
94	178 lit. 51 dés épeautre.	5 setiers 3 quarts 1 pog.	Nicolas Joseph Spineux, domicilié à Hologne-aux Pierres.	143	6 " 79 " "	42 fls. 2 s. 2 l.	La veuve de Noël Bourguignon, relié au sieur André Chefnieux, de Soumagne.
95	22 fls. 97 c. 44/100	40 fls. B. Liège.	Les représentants de Léonard Palante, de Liège.	144	17 " 23 " 08 "	30 fls. B. Liège.	Pierre et Simon Parmentier, de Liège.
96	A, 1 fl. 72 c. 31/100	3 fls. B. Liège.	La veuve de Georges Franck, réaliée au sieur Joseph Ancenne de Liège.	145	245 lit. 70 dés effractionnés à 4 fls. 88 c. 31/100	1 muid effractionné à 8 florins 10 sous.	Laurent Jacquemart, de Seraing-sur-Meuse.
97	B, 1 " 72 " 31 "	3 " "	Les héritiers d'André Lecharlier, de son vivant, domicilié à Vottem	146	1 fl. 40 c. 72/1000	2 fls. 9 sous.	Marie Françoise Melard, veuve de Jacques Chapa, domiciliée à Ougrée, et Jean Baptiste Paty.
98	C, " 57 " 44 "	1 " "	La V ^e de Georg. Plumier, d'Engis et autres.	147	165 lit. 08 dés épeautre.	5 set 1 qu. 4 pog.	
99	D, " 57 " 44 "	1 " "	Jacques Ransy, de Herstal.	148	4 fls. 48 c.	8 fls. B. Liège.	
100	4 " 59 " 49 "	8 fls. B. Liège.	Jeanne Bodet, épouse de Paschal Crespin, demeurant à Flémalle Grande.	149	5 fls. 74 c. 36/100	40 fls. B. Liège.	
101	22 " 97 " 44 "	40 fls. B. Liège.	André Franck, veuve de Catherine Fourneau, domicilié à Jemeppe, et autres.	150	5 fls. 74 c. 36/100	40 fls. B. Liège.	
102	14 " 68 " 93 "	25 fls. 11 s. 2 l.	Louis Joseph Hubart, de Liège.	151	12 " 92 " 31 "	22 fls. 10 sous.	
103	261 lit. 06 dés épeautre.	1 muid 2, qu.	La veuve de François Dubois, de Tilleur.	152	9 " 08 " 21 "	15 fls. 16 sous 1 l.	
104	8 fls 61 c. 54/100	15 fls. B. Liège.	M. Winand de Fraitue, de Rumen.	153	A, 230 lit 34 dés épeaut.	7 set. 2 qu.	
105	2 " 55 " 59 "	4 fls. 9 sous.	Henri Philippart, de Liège.				
106	1 fl. 43 c. 59 "	2 fls. 10 sous.	La veuve de Benoit Detilloux, d'Ivoz.				

Ces rentes sont solidement établies et exactement servies.

Les IMMEUBLES seront VENDUS le 1^{er} OCTOBRE, et les RENTES aux deux autres séances, selon l'ordre indiqué au tableau qui précède.

On peut visiter les maisons tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à midi et demi.

S'adresser audit notaire SERVAIS, à Liège, pour avoir communication des titres et prendre connaissance des conditions de la Vente dont il s'agit.